

**DE L'OUVRIER IMMIGRÉ
AU TRAVAILLEUR SANS PAPIERS**

KARTHALA sur internet: <http://www.karthala.com>
(paiement sécurisé)

Couverture : Mars 2008 : arrivée à Palos de la Frontera (Andalousie) de
travailleuses contractées à Bucarest pour la récolte des fraises.
Le voyage en car a duré trois jours et quatre nuits.
Photo Jean-François Hellio – ©hellio-vaningen.

Éditions Karthala, 2010
ISBN : 978-2-8111-0309-5

SOUS LA DIRECTION DE

Alain Morice et Swanie Potot

(avec le concours éditorial de Nicolas Jounin)

De l'ouvrier immigré au travailleur sans papiers

Les étrangers dans la modernisation du salariat

Éditions Karthala
22-24, boulevard Arago
75013 Paris

Cet ouvrage a été réalisé avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche dans le cadre du programme JCJC 2005 *Migragri* et de la Fondation européenne de la science dans le cadre des programmes EUROCORES-ECRP 2005 *New migration dynamics* et ECRP Dissemination and capacity building activities 2009.

INTRODUCTION

Travailleurs étrangers entre émancipation et servitude

Alain MORICE, Swanie POTOT

Une statistique comparative montrerait sans doute que l'expression «travailleur immigré», qui faisait encore florès à la fin des années soixante-dix, a maintenant déserté le vocabulaire courant. Trois décennies plus tard, il n'existe plus – en a-t-il jamais existé d'ailleurs ? – de figure unique correspondant à une telle expression. Des «trois âges» évoqués par Abdelmalek Sayad (1977)¹ à propos des Algériens en France aux «oiseaux de passage de Michaël Piore» (1979), le travailleur immigré est un lointain archétype dont l'évocation fait sourire tous ceux qui, depuis lors, se sont intéressés aux nouvelles formes de «circulation migratoire», où la notion à son tour trop simple de «migrant» a fini par s'imposer aux esprits (cf. Doraï *et al.*, 1998). Avec le coup de pouce, parfois hâtif, des fossoyeurs du travail (Rifkin, 1997) ou du modèle fordien (Lipietz, 1990), et aussi par réaction contre un modèle militant volontiers larmoyant, adieu cette figure de l'étranger, homme, jeune, peu scolarisé, sans qualification, docile, que surexploite le despotisme industriel et qui, malgré le mythe du retour, finira par faire souche avec femme et enfants. Bienvenue aux investigations sur les stratégies migratoires dans toute leur diversité, les réseaux qui les portent, les initiatives individuelles, le rôle croissant des femmes (Morokvasić, 2004), l'informalisation de l'économie et bien sûr les activités illicites (Tarrius, 1992): désormais, le «migrant», non sans concentrer plus que jamais sur lui des jugements péjoratifs, est omniprésent aux marges devenues foisonnantes du traditionnel rapport capital-travail. Voire.

A n'en pas douter, ce retournement du champ théorique, autant que la diversification de ses objets, traduit une évolution. Sans doute aussi cette dernière est-elle plus complexe que ne le laisse croire la liste de ses manifestations les plus courantes telle que nous venons de la dresser grossièrement: en particulier, l'informalisation de l'économie n'est pas une évidence,

1. Les références de l'introduction et de la conclusion envoient à la bibliographie générale en fin d'ouvrage.

et de plus il ne paraît pas s'agir d'un phénomène si aisé à définir d'un seul mot. Plus généralement, la présence des « migrants », et maintenant des « migrantes », dans des positions économiques présumées inattendues, peut soit être une réelle nouveauté, soit nous renvoyer seulement au peu d'intérêt que nous y portions jadis : après tout, les commerçants ambulants sénégalais étaient beaucoup plus nombreux dans les centres-villes il y a trente ans qu'aujourd'hui, du moins en France (Salem, 1981); et sur ces questions, quelles enquêtes étaient consacrées aux femmes ? Bien peu.

A l'opposé, si démodés paraissent-ils, les acquis issus du modèle du travailleur immigré sont-ils devenus si inutiles à la réflexion qu'il n'y paraît ? Rien n'est moins sûr. Un tel modèle, construit sur l'expérience des pays de tradition migratoire ancienne – nous parlons ici des migrations de travail et non des mouvements de colonisation du Nouveau monde –, nous renvoie à des réalités dont il serait risqué, voire intellectuellement abusif, de nier la persistance et l'omniprésence en dépit, ou plutôt au cœur même de tous les schémas migratoires dont on ne retiendrait que la nouveauté. Ces réalités font encore, et sans doute pour longtemps, le quotidien des étrangers dans les pays qui les reçoivent. Elles ont pour nom : l'articulation organique entre la précarité des statuts et celle des activités, l'inégalité de traitement dans les principaux domaines vitaux (emploi, éducation, logement, santé, protection sociale), une citoyenneté tronquée ou déniée caractérisée par un ratio droits/devoirs inférieur à celui des nationaux, l'exposition constante au risque de la xénophobie ou d'un racisme qui ne se dit pas.

En constituant cet ouvrage collectif, il nous a semblé que les deux modèles résumés ci-dessus à grands traits, celui du « travailleur immigré » classique et celui du « migrant » des temps modernes, méritaient mieux que cette opposition récurrente, ou dans le meilleur des cas cette ignorance mutuelle, qui divise chercheurs et acteurs sur le terrain. Écrits à partir d'enquêtes originales effectuées dans quelques pays européens, les textes rassemblés ici partent tous de formes actuelles, plus ou moins nouvelles, de mobilité et de mise au travail des étrangers. Loin d'asséner des certitudes communes, ils visent au contraire, chacun à sa manière, à déborder un dualisme générique en suscitant des doutes chez le lecteur, qui ne tardera pas à remarquer la variété des positions de leurs auteurs.

Le dualisme en question se décline de diverses façons à l'aide de couples fortement contrastés, puisés tour à tour dans les registres du sens commun, de la morale et du discours politique, tels que : servitude-liberté, stabilité-précarité, salariat-activité indépendante, contraintes-stratégies, victime-acteur, et leurs nombreux synonymes, sans oublier les classifications impératives, par groupes ethniques ou nationaux, par exemple. Pour introduire ce qui doit être entendu comme une discussion à plusieurs voix, nous proposons de passer en revue certains de ces clichés sans omettre d'envisager qu'ils peuvent refléter une certaine réalité. Nous insisterons plus particulièrement sur les problèmes posés par l'opposition devenue traditionnelle entre secteurs (ou activités) formel et informel.

Migrations vers l'Europe : l'impossible harmonisation des politiques de main-d'œuvre

Quel est le tableau général ? La construction d'une Europe élargie durant le dernier quart du xx^e siècle a été marquée par la diversification des situations des États membres au regard de la migration : après que les pays d'ancienne tradition migratoire eurent donné un coup d'arrêt aux nouvelles entrées, les pays du pourtour méditerranéen ont vu s'inverser le sens des flux et sont devenus à leur tour de gros demandeurs de bras venus de l'étranger, notamment dans les activités soit « *au black* » soit dévalorisées, comme en témoigne ici l'analyse du marché du travail italien proposée par Emanuela Abbatecola et Maurizio Ambrosini. L'étude de Séverine Lagneaux sur le retour des migrants roumains dans leur village nous rappelle par ailleurs que dès les années 1990, les nouveaux pays candidats puis entrants dans l'UE se sont mis à fournir des contingents croissants de main-d'œuvre, en attendant que leurs ressortissants entrent bientôt dans le droit commun de la Communauté. Par delà les origines, comme le montrera de son côté Laetitia Duval en se penchant sur les transferts monétaires des migrants vers leur pays, le travail à l'étranger, aussi coûteux soit-il, est également une façon de compenser le déploiement inégalitaire des richesses.

L'hétérogénéité des histoires de chaque pays a été et restera sans doute durablement source de désaccords parmi ces derniers : malgré les tentatives de la Commission européenne, comme le Livre vert qui a fait long feu (CCE, 2005), les gouvernements de l'Union européenne (UE) ne parviennent pas à s'entendre sur une politique commune et positive d'immigration de travail. Les candidats à la migration ne manquent pas, très diversement à leur tour, de tenter d'utiliser ces divergences comme autant de brèches pour s'introduire dans l'espace européen (et pour s'y maintenir).

Parallèlement en effet, hors d'Europe, la circulation des personnes est devenue plus complexe et plus variée, plus importante parfois, au moment où l'UE se met d'accord sur la seule politique commune qui soit actuellement consensuelle : la lutte par tout moyen contre une immigration de plus en plus rendue « illégale » par les textes et les pratiques, et le déploiement d'un contrôle répressif accru aux frontières à base de murailles matérielles et virtuelles. Non par hasard, cette qualification d'« illégal » est devenue dans la presse un substantif pour désigner les personnes : « les illégaux » voisine désormais en bonne place avec « les clandestins », ce qui alimente au passage une vieille confusion entre ce qui ressortit respectivement au droit du travail et au statut de l'étranger.

La montée en puissance, l'omniprésence même de cette xénophobie devenue institutionnelle produit et conforte l'image paradoxalement simplifiée d'un nouveau profil de migrant, plus profiteuse que travailleur. Hormis l'importation en faible quantité (et pas nécessairement pour qu'ils s'installent à vie) de personnels qualifiés et qu'on suppose triés sur le volet,

la population des pays dits « tiers » est globalement désignée comme une menace – le langage technocratique officiel ne désigne-t-il pas les « pays à risque migratoire » ? Toutes causes de départ confondues, qu'il s'agisse de regroupement familial, de demande de protection, de projets scolaires ou professionnels, ou simplement de cet attrait pour l'« aventure » dont parlait déjà A. Sayad (1977), cette diversité sans précédent des motifs et des trajectoires tend à être dépeinte sous les traits uniques du migrant abusif et fraudeur par définition, et donc suspect. Qu'on tolère la présence de cette « immigration subie », notamment dans ces fameux « emplois dont ne veulent pas les nationaux » et dans une large mesure dans les secteurs du travail non déclaré, c'est un fait (Terray, 1999). Mais les autorités de la plupart des pays européens concernés, s'aidant d'une « opinion publique » façonnée *ad hoc* (cf. Bourdieu, 1973), ne manquent pas de rappeler aux intéressés qu'ils ne sont chez nous qu'en sursis, et de toute manière pour un temps limité : c'est une constante de notre idéologie, du moins dans les pays de l'Ancien monde, que de postuler ou de décréter que les mouvements migratoires n'ont pas vocation à être durables et doivent déboucher le moins possible sur l'installation car les ressortissants des pays éloignés sont globalement réputés inassimilables – on ne s'attardera pas ici sur cette posture du sens commun ni sur ses exceptions (cf. Morice, 2007).

Ce « racisme européen » d'aujourd'hui (Rea, 1998) relaie des discours très anciens (Larbiou, 2008), mais ses formes actuelles sont adaptées au nouveau contexte économique : comme le montre Bridget Anderson au début de cet ouvrage, il s'agit moins de stopper les « flux » aux frontières – chacun sait que c'est impossible – que de les mettre en conformité avec les exigences de la flexibilité. Quoi qu'il en soit, l'expérience française suffit à nous permettre de supposer que le patronat de certains secteurs clés (assez semblables d'un pays à l'autre) ne laisserait pas, en vitesse de croisière, les autorités déclarer la guerre totale ni à l'immigration ni aux « clandestins » : il en a trop besoin. Autre paradoxe : cette politique à la fois répressive et pragmatique ouvre des espaces de liberté et d'initiative aux diverses catégories de personnes qui se pressent à ces frontières, et notamment aux plus mobiles d'entre elles (Brun, 2006).

De la « fin du salariat » à l'« immigration zéro » : retour sur un imaginaire

La théorie de la « fin du salariat » (parfois « fin du travail ») a accompagné les restructurations des vieux pays industriels comme la croissance et la modernisation des appareils productifs des autres pays européens. Démodé et très critiqué, ce raccourci résume mal ce que des auteurs ont appelé la « déconstruction du monde du travail », c'est-à-dire l'établissement d'un dispositif complexe basé, entre autres, sur la précarisation des

emplois, la réduction de la protection des travailleurs et l'intensification du travail (Boltanski et Chiapello, 1999 : 291-343). La « fin du salariat », en ce qu'elle prétendait rendre compte d'évolutions bien réelles, a eu des effets performatifs et a laissé des traces dans la manière qu'a le sens commun de penser le travail au *xxi*^e siècle. Parallèlement, les politiciens de certains pays nantis ont lancé une autre théorie en forme de slogan : l'« immigration zéro », posée comme un objectif salubre pour lutter contre le sous-emploi, quoique contraire aux droits fondamentaux tels qu'ils sont consacrés par les traités internationaux – mission au demeurant impossible car l'histoire récente montre qu'aucune muraille, matérielle ou virtuelle, n'arrête les mouvements humains. Depuis lors, il ne s'est plus tant agi de supprimer l'immigration que de rendre la vie difficile aux migrants en expérimentant sur eux les diverses formes de cette pseudo sortie du salariat : ils ont ainsi constitué, une fois de plus, le laboratoire de nouvelles relations d'embauche et de travail caractérisées par la mise en précarité.

Survenu dès la fin des années 1970 en Grande-Bretagne, puis en France en 1983, le rouleau compresseur du monétarisme a mis l'économie financière et la compétitivité aux postes de commande. Les nouveaux « impératifs » sont : flexibilité totale, gestion de la production à flux tendus, adaptation de la quantité de main-d'œuvre aux besoins instantanés, rotation accélérée des produits (comme c'est visible dans l'industrie automobile), réduction des coûts salariaux. Les licenciements massifs préparaient la population laborieuse à accepter toute forme de mise au travail, plutôt que le chômage, créant ainsi les conditions d'une « servitude volontaire » sous contrainte (Durand, 2004) – en particulier, on escomptait ainsi pouvoir renouer avec la traditionnelle « docilité » de la classe ouvrière immigrée.

La montée du chômage a provoqué la disparition des figures traditionnelles du salariat et leur remplacement par des formes nouvelles, examinées de près dans les différents chapitres qui suivent. L'« ouvrier-maison » et l'OS immigré à vie sont parmi celles-ci (Beaud et Pialoux, 1999). On observe alors un déplacement massif de la main-d'œuvre, étrangers en tête, vers le sous-emploi, le secteur des services, les petites entreprises, ainsi que vers toutes les formes d'embauche externalisées et précaires (Marie, 1997) et, pour une part, les activités non salariées à compte propre (Marie, 1992) – sans oublier une poussée de l'emploi non déclaré dans toutes ses variantes. Au même moment, le durcissement des lois sur les étrangers provoque la constitution d'un stock durable de sans-papiers qui n'ont pas d'autre choix que de se tourner vers l'emploi illégal (ou l'usage de faux documents) et les activités illicites, tout en ayant l'épée de Damoclès de l'expulsion suspendue au dessus d'eux. Ainsi, non seulement les travailleurs migrants ont été massivement substitués par un emploi donné prioritairement aux nouveaux précaires nationaux (Merckling, 1986) mais une part croissante d'entre eux a été contrainte de basculer dans les emplois les plus incertains – avec en prime, le reproche courant qui lui sera fait de « casser » le prix du travail.

Ce processus obscurcit le rapport salarial plus qu'il ne le fait disparaître. Les divers montages juridiques rendent moins directement observable le lien de subordination, ou bien prétendent le rendre plus réversible, ou encore visent à l'anéantir dans l'illusion d'une autonomie retrouvée du travailleur, loin de tout lien de subordination avec son employeur. Externalisation et précarisation des contrats (ou des relations de travail informelles) battent leur plein : outre les contrats à durée déterminée, les missions en intérim, le portage salarial, le détachement de travailleurs par une entreprise étrangère, les contrats saisonniers, « linguistiques », de « formation » ou de « réinsertion » (sous l'égide parfois d'agences publiques), la mise à disposition d'employés domestiques, la sous-traitance et le travail « indépendant » constituent autant de contenus d'un nouveau type de salariat, dont les maîtres mots sont : disponibilité totale du travailleur, instabilité structurelle des carrières professionnelles. Les analyses de l'évolution récente de l'emploi dans le bâtiment ou l'agriculture que proposent ici Nicolas Jounin et Swanie Potot illustrent clairement cette tendance.

Le cas du travail indépendant ne doit pas faire illusion. Au-delà de l'effet *canada dry* (« cela a la couleur, cela a le goût de l'indépendance »), l'exercice autonome d'une activité intégrée, commerciale ou artisanale, même rebaptisé « présomption d'indépendance », recèle souvent un lien de subordination *de facto*. En France, un temps encouragée par une loi de 1994 « relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle », la sortie du salariat a mis de nombreux travailleurs dans une dépendance accrue vis-à-vis de leur ancien patron, devenu ce donneur d'ouvrage unique qui, sans pour autant avoir l'obligation de leur passer commande en échange de leur départ de l'entreprise, les avait endettés pour les « aider » à se mettre à leur compte. Répandue dans certains secteurs, comme ceux du bâtiment, du forestage, des services à la personne, mais aussi dans l'artisanat, cette pratique s'analyse comme un transfert du risque d'activité sur le travailleur, voire sur le budget de la nation quand ce dernier devient insolvable ; le cas échéant, s'il s'agit d'un étranger, elle prépare son expulsion lorsque la faillite surviendra ou lorsque, pour « tenir la commande », il recrutera « au noir » dans son entourage. Simultanément, on régresse vers des formes archaïques du salariat, dont la douteuse légalité est laissée à l'appréciation de services d'inspection du travail étiques (voire dépossédés de leur compétence en cas de sortie du salariat) et de juridictions lentes et souvent peu averties : contrats journaliers comme au XIX^e siècle (Poulot, 1980), tâche-ronnat à l'ancienne à base, selon les pays, de marchandeurs (Ribeill, 1989), de *gangmasters* (Brodal, 2002) ou de *caporali* (Gatti, 2006) font maintenant partie du paysage travailliste européen.

Plus généralement, concernant les migrants, la précarité de leur statut comme citoyens doit désormais faire écho à celle de leur contrat comme travailleurs : des citoyens se sont insurgés contre le « travail jetable » (Filoche, 1997), et plus récemment contre l'« immigration jetable », du nom d'un collectif qui s'est constitué en France en opposition aux nouvelles

lois sur l'immigration de 2006 et 2007 (www.contreimmigrationjetable.org/). La démarche qui vise à n'attribuer d'existence légale au travailleur étranger que dans le seul cadre de son utilité économique se trouve particulièrement bien illustrée par la mise en œuvre des « contrats *en origine* » sur laquelle revient, plus loin, Dolores Redondo Toronjo. Dans la même veine, tandis que les milieux patronaux ne veulent plus que l'on parle de licenciements mais de « séparation », les régularisations d'étrangers sans papiers privilégient l'attribution de titres de séjour de courte durée et révocables, s'il se peut adossés à un contrat de travail, comme en Italie depuis la loi dite *Bossi-Fini* de 2002. Cette loi, amnistiant plusieurs centaines de milliers d'employeurs s'étant livrés à l'embauche dissimulée d'étrangers vulnérables, leur avait en outre permis de constituer des dossiers en vue de régulariser leurs employés de manière nominative et révocable : car, en contrepartie, si survenait une rupture de la relation de travail, ces derniers devenaient des « clandestins » susceptibles d'être expulsés. Tout particulièrement, on remarquera le tribut que la condition féminine – puisqu'il s'agit, encore et sans doute pour longtemps, surtout de femmes – paye au retour en force des emplois domestiques, avec toutes les formes de pseudo salariat personnalisé et paternaliste qui y sont associées : en Italie, les *colf* et les *badanti* (employées de ménage, assistantes maternelles et aides aux personnes âgées) subissent une régression féodale, où elles ne continuent à avoir d'existence légale dans le pays que par les seuls caprices d'employeurs sans continuité, mais détenteurs du pouvoir de brider leur mobilité (Moulier-Boutang, 1998). Aux Pays-Bas, l'étude de Sarah Van Walsum montre ci-après que l'intervention du législateur dans ce domaine ne tend nullement à diminuer la précarité de ces domestiques modernes : bien au contraire leur statut sert de modèle et s'étend progressivement au secteur du soin, traditionnellement mieux protégé.

On voit aisément que toutes ces tendances préparent constamment un basculement des migrants dans l'informalité, car les nouveaux systèmes d'emploi et d'« accueil » (si l'on peut dire) des étrangers dans les sociétés européennes les placent toujours sur la corde raide. C'est ce que souligne le texte de Françoise Guillemaut, qui conclut, chez les travailleuses domestiques au noir et chez les « travailleuses du sexe », à une même vulnérabilité mais également à un même discours quant à leurs autonomie et liberté, au point que l'auteure les dote parfois des attributs de l'entrepreneur schumpeterien. On pressent que cette sorte de traquenard, qui enjoint aux gens d'entrer dans des systèmes de travail combinant les inconvénients du salariat avec ceux de l'indépendance, puisse provoquer un puissant désir de réappropriation de leurs desseins et de leurs destins, tant comme immigrants assignés à se reconverter que comme candidats à l'immigration – toutes catégories confondues : « clandestins », exilés, demandeurs d'asile, candidats au regroupement familial et « aventuriers » de toutes sortes. On comprend alors la force d'attraction qu'exerce un hypothétique « secteur informel » supposé libérateur, qui pourtant – ce n'est pas le moindre paradoxe exprimé par les chapitres de cet ouvrage –, aujourd'hui mondialisé,

paraît plutôt pencher vers un accroissement de la servitude, sous les dehors émancipateurs que nous allons examiner maintenant.

Informalisation ?

Nulle part, dans les États modernes, et encore moins dans ceux qui développent une bureaucratie formaliste et autoritaire, la loi n'ouvre un droit positif et reconnu aux activités informelles. Si l'on définit comme nous le faisons ces activités comme les composantes d'une économie qui n'est ni déclarée ni enregistrée ni assujettie à l'impôt, cela semble aller de soi : une telle reconnaissance reviendrait pour l'autorité publique à se nier comme telle. Comme perspective théorique et juridique, le secteur informel est un mirage et, entre les lèvres des économistes ou des politiciens qui l'invoquent, c'est un leurre. Par ailleurs, en premier lieu les observateurs s'accordent à définir l'économie informelle comme intégrée, c'est-à-dire comme inséparable méthodologiquement d'un supposé « secteur formel » – le chapitre d'Estelle Auguin sur la réussite économique des migrants chinois souligne bien l'interdépendance de ces « secteurs ». En deuxième lieu, on peut juger que cette économie est peu singulière dans son rapport négatif à la loi : la corruption et les arrangements de tous ordres, la fraude fiscale, la non déclaration du travail ne sont-ils pas aussi l'apanage de l'économie formelle ? Dans le textile, dans la construction, les grandes firmes n'opèrent-elles pas la main dans la main avec des sous-traitants aux pratiques d'une légalité douteuse (Green, 1998 ; Jounin, 2008) ? Les mafias n'agissent-elles pas en symbiose avec les plus grands groupes multinationaux (Arlacchi, 1986 ; Saviano, 2007) ? Pratiquement, il s'agit de « situations complexes de mélange de légalité et d'illégalité, l'une s'appuyant sur l'autre » (Lautier, 1994 : 45). Même en restant dans un cadre de pensée dualiste, l'hypothèse de bon sens serait celle d'une imbrication plutôt que d'une opposition. Et pourtant, il apparaît à l'enquête – plusieurs chapitres en témoignent ici – une évidence apparemment contraire : les sociétés, leurs représentants officiels, leurs organisations internationales représentatives, ne résistent pas toujours à la tentation paradoxale de reconnaître, voire d'encadrer l'informel, comme espace singulier de déploiement de l'initiative d'acteurs rebaptisés « opérateurs économiques ». Comment un tel hiatus entre la théorie (l'État a vocation à récuser l'informel) et la pratique (l'État au service de l'informel) est-il concevable ?

La théorie du « secteur informel » est à l'origine une théorie fabriquée *ad hoc* à l'usage du Tiers Monde, au cœur du monde impérialiste, dans les locaux du Bureau international du travail à Genève. Il est utile de remonter aux origines pour comprendre l'usage que l'on en fait aujourd'hui en Europe. Le « secteur informel », dit aussi « non structuré » par les auteurs francophones (Heuzé, 1992), et plus récemment « marginal », « parallèle »,

«non officiel» ou «souterrain», fut présenté comme une alternative au sous-emploi dans le secteur «moderne» des pays sous-développés. A la suite d'un rapport présenté en sous-titre comme une «stratégie pour accroître l'emploi productif», le fameux «rapport Kenya» (BIT, 1972), une abondante littérature s'est mise, dans les milieux développementalistes et chez les experts internationaux, à explorer les ressources cachées du «secteur informel» (cf. Deblé et Hugon, 1982). On était dans une conjoncture d'«ajustement structurel», où les pays pauvres se trouvaient pris à la gorge par les institutions financières de Bretton Woods. Les enquêtes et récits apologétiques se multiplient alors, notamment en Afrique, continent durement touché par les restrictions imposées par ses créanciers. Des titres éloquentes vantent ici la «réussite des petits entrepreneurs» (Van Dijk, 1980), présentent ailleurs les «petits métiers» comme «l'imagination au secours de la conjoncture» (Touré, 1985) – il y en eut des dizaines.

Pendant, très vite, une tendance contraire s'est dessinée : il fallait formaliser l'«informel», c'est-à-dire y mettre de l'ordre et contenir son expansion. Bien en phase avec le regain de la xénophobie en Europe, on vit ainsi un «expert» français décréter qu'Abidjan, alors capitale d'une Côte d'Ivoire en pleine récession, était surpeuplée et hébergeait 40 % d'«entrepreneurs» excédentaires. Il était donc urgent de purger ensemble la ville et son secteur informel. A cette fin, sur le modèle de l'apartheid sud-africain (et bientôt de la révolution cambodgienne), il était proposé de renvoyer les paysans dans leurs campagnes et les «informels» non-ivoiriens dans leur pays – il s'agissait principalement d'un prolétariat issu de Haute-Volta (devenue Burkina Faso) et chassé des plantations ivoiriennes par la crise du cacao (Lachaud, 1976). Ce type de discours nationaliste n'est pas sans nous rappeler qu'en Europe de même, la tolérance aux sans-papiers voués aux occupations dissimulées peut être à la fois très grande dans les milieux économiques qui en tirent profit et très faible chez les politiciens qui les trouvent exagérément voyants. Dans d'autres lieux, comme à Dakar dès 1972, l'incantation contre les citadins surnuméraires et leur secteur informel trop visible sur les trottoirs du Plateau (centre ville) a fini par provoquer des opérations officielles de lutte contre les «encombrements humains», c'est-à-dire de déportation hors de la capitale (cf. Collignon, 1984). Ces appels précoces à se prémunir contre ce que la France nommera ensuite la «misère du monde» laissent entrevoir certaines limites de la démarche apologétique dès lors qu'il s'agira de contrôler et contenir les mouvements humains transnationaux. Pratiquement, la théorie du secteur informel a toujours oscillé entre les tentations du laisser-faire et de la condamnation, pour le plus grand bonheur parfois des fonctionnaires publics corruptibles (Lambert, 1987).

A l'opposé, dans une démarche compréhensive plutôt qu'idéaliste ou répressive, un texte pionnier consacré à l'«économie de bazar» dans une ville marocaine (Geertz, 1979) préparait plus que les autres à l'extension du modèle aux activités commerciales et aux relations d'affaires des migrants circulant entre leur «ici» et leur «là-bas», sous la forme d'un

complexe d'échanges en réseaux, mêlant légalité et illégalité (Peraldi, 1999), et annonçait ainsi le franchissement des frontières et la mondialisation « par le bas », c'est-à-dire par les « fourmis » informelles de l'économie souterraine (Tarrus, 2002). De nombreux travaux ont accompagné cette ouverture théorique, qui est peut-être autant due à un intérêt accru pour les échanges transnationaux à l'heure où les frontières prétendaient se fermer, qu'à une réelle nouveauté. D'inspiration non normative au départ, ces études, souvent basées sur des enquêtes qualitatives approfondies qui contrastent avec les recensements commandités par les organisations internationales, mettaient au jour des processus qui avaient jusqu'alors largement échappé à l'investigation scientifique. Sortant la migration de la problématique simpliste des effets *push-pull*, et au delà d'une opposition entre pays de départ et d'arrivée, elles cherchaient à restituer, à partir d'exemples singuliers, toute la variété des trajectoires et des territoires qui se fabriquent et se refont en permanence à la faveur des déplacements humains. Plus simplement, elles rendaient compte du basculement des économies vers les activités de commerce et de services – non sans le risque d'une certaine négligence quant aux activités productives, point aveugle dans leur champ de prospection. Il est vrai que longtemps, à l'opposé, une orthodoxie marxiste et bien-pensante a focalisé toute son attention sur une imagerie ouvriériste, délaissant les formes de mise au travail dans toute leur diversité.

La théorie du secteur informel reste pourtant marquée par son ancrage dans la doctrine économique libérale. Elle a accompagné le processus de mondialisation, depuis la parution retentissante en 1986 d'un ouvrage consacré à l'« autre sentier », par allusion aux activités criminelles du Sentier lumineux, une organisation terroriste qui sévissait alors au Pérou (De Soto, 1994). Séduisante, illustrée par les photos surréalistes montrant les dizaines de mètres de pages, mises bout à bout à la manière d'un serpent chinois de Nouvel An, de formulaires à remplir pour ouvrir un simple atelier de couture dans un bidonville de Lima, la thèse est la suivante : l'État ne doit pas entraver l'initiative capitaliste à la base, qui seule permettra, en l'absence d'emplois formels, à la fois la création de richesses et le développement du pays. L'ouvrage fut traduit dans de nombreuses langues, et l'interpellation fit un succès, face au constat de l'incapacité des gouvernements à assurer le développement dans leur pays : qu'au moins l'on laisse l'imagination populaire en paix ! Plus tard, mondialement célébré comme un parangon du libéralisme triomphant, l'économiste poussera le slogan jusqu'à l'absurde : « Que tout pauvre puisse devenir un capitaliste, et disparaîtra la pauvreté », lança-t-il en substance.

Quoique, ici et là, des dirigeants ait pu feindre d'être séduits – significativement Hernando De Soto apporta son soutien au président ultra-libéral du Pérou, Alberto Fujimori, qui fut banni de son pays pour crime de corruption – la « révolution informelle » n'a nulle part été une alternative crédible, y compris dans les pays ayant fait preuve de complaisance à l'égard des activités non déclarées. Ce n'est pas le lieu ici de développer

une critique générale de la théorie du secteur informel. Redisons brièvement que la métaphore opérationnelle de «secteur» est inappropriée à l'étude d'économies intégrées et mondialisées, encore plus, comme nous allons voir, quand il s'agit de populations en proie à la mobilité géographique. Il faut aussi rappeler, et dans les pages qui suivent l'enquête d'Amina Haddaoui sur le trafic de cannabis n'y manque pas, que l'absence de régulation étatique ne signifie pas l'absence de codes, qui peuvent agir puissamment en lieu et place des lois. L'emblème mystifié de l'informalité a surtout le défaut d'en idéaliser les traits comme ceux d'un *ailleurs meilleur*, où tout va bien pour tous. Il ressortit spontanément, dans l'imaginaire collectif, à une vision innocente et paradisiaque des sociétés, gommant d'un trait tous les rapports de domination et d'exploitation qui les traversent, dans les activités souterraines en question comme dans les autres (Lautier *et al.*, 1991). En particulier, les groupes vulnérables et minoritaires ou minorisés, tels que les femmes (Hirata, 1998), les mineurs, les étrangers (notion évidemment relative à un lieu donné) y sont à la fois en très bonne position – quantitativement, mais aussi parfois comme acteurs libres de liens familiaux – et des victimes potentielles quant à leur place dans les rapport sociaux, quant à leurs droits mal reconnus : c'est ainsi que dans le «secteur informel» on trouve une armée d'enfants exploités qui, pour le motif que l'on n'a pas le droit de les mettre *au* travail, ne sont protégés par aucun droit *du* travail (cf. Schlemmer, 1996) – un raisonnement analogue, bien que l'assimilation de leur activité à un «travail» soit vivement contestée par certains courants du féminisme, pourrait être fait à propos des personnes prostituées (cf. Pheterson, 2000). Ironiquement, on referme la boucle ici sur la négation contenue dans les épithètes «informel» ou «souterrain» : aux yeux de la protection légale, ce sont des gens qui n'existent pas.

Les risques sociaux de la double illégalité

De ce qui précède, on induit sans peine la rencontre qui a pu s'effectuer, en Europe, entre l'importation utilitariste d'étrangers et celle des modèles informels. Nous retrouverons ici de même une dialectique, dans les discours et dans les pratiques, entre l'attraction et le rejet, le laisser-faire et la répression, selon les besoins fluctuants de la conjoncture électorale, économique ou autre dans les pays nantis, dans un contexte marqué structurellement par la xénophobie.

De fait, le bouleversement des relations d'embauche et de travail évoqué plus haut, en tant qu'il se base sur la réinterprétation d'archaïsmes au service de l'impératif d'une flexibilité totale – certains parlent de «déréglementation» –, ne pouvait que rencontrer un jour sur son chemin une économie non réglementée aux multiples avantages. Derrière une réproba-

tion de surface contre ces mœurs supposées venir du dehors, et plus souvent à mots couverts qu'ouvertement, beaucoup d'acteurs et de commentateurs trouvent avantage à l'idée que les migrants amèneraient le secteur informel dans leurs bagages. En deçà de la peur de l'« invasion » et des protestations convenues, n'y a-t-il pas là une vraie aubaine ?

D'un côté, on a l'image de l'univers peu encadré par la loi, doublé d'une régulation sociale à base de ressources efficaces, certes répréhensibles parfois mais (ô combien !) utiles pour tenir tranquille une population : parmi ces moyens, citons les liens familiaux et « ethniques », les réseaux tissés avec des attaches personnelles, la dette morale, le clientélisme, les arrangements avec les agents publics et privés « formels », la loi du silence, etc. Sans doute fantasmée et, comme le souligne l'approche développée ci-après par Michael Eve, Maria Perino et William Bonapace, très accordée aux raccourcis culturalistes en tout genre, cette conception n'en véhicule pas moins des jugements dans lesquels il est aisé de voir aussi une certaine valorisation de l'inventivité des populations dominées – souvent d'inspiration nationaliste, ce culturalisme prépare le racisme, dès lors que l'illégal sera jugé illégitime, mais il n'est pas pour autant sans fondements.

En face, sont les tendances lourdes, telles que nous les avons évoquées plus haut, des relations de travail préconisées par les employeurs pour demain, épaulés par les dirigeants d'une Europe décidée à harmoniser ses pratiques de *dumping social* : externalisation du risque se traduisant par la multiplication des chaînes d'intermédiaires dans les divers processus (financement, recrutement, production, distribution), « responsabilisation » des travailleurs, exonération des charges fiscales patronales dès lors que sont créés des emplois même précaires, défiscalisation de l'initiative individuelle, « séparabilité » mutuelle des salariés et de leurs employeurs, abandon des lois du travail au profit d'une bonne entente entre « partenaires », etc. Pour l'application d'un tel programme, quelle population laborieuse serait plus providentielle que celle des « migrants », quel système idéologique serait plus adapté que celui du travail informel ?

En bref, la mondialisation a mis certaines traditions des migrants au service de la « modernisation ». Une difficulté de ce genre de projet vient, nous l'avons dit, de ce que les pays européens sont eux-mêmes à des niveaux de besoins très disparates en ce qui concerne l'ancienneté, la quantité, les qualifications de la main-d'œuvre qu'ils convoquent ou qu'ils tolèrent, sans parler de leurs habitudes propres en matière d'hospitalité. Au-delà de ce constat, l'analyse de Jacqueline Berman souligne ci-après que, compte tenu du fait que la politique commune de l'UE s'édifie aujourd'hui par l'harmonisation et l'augmentation sans fin des obstacles légaux et matériels de toute sorte applicables à l'entrée des migrants, le mariage entre l'immigration et la flexibilisation des formes de mise au travail se réalise dans des conditions particulières, dans un climat idéologique qui n'est guère favorable à l'épanouissement des vertus supposées émancipatrices des activités informelles : la figure imaginaire du « migrant » paré, si

l'on peut dire, de tous les vices (y compris celui d'être une victime consentante) devient surdéterminante dans les discours.

Parce qu'elles ont été délibérément superposées par les politiques publiques, les questions du droit du séjour et du droit du travail des personnes de nationalité étrangère sont au cœur d'une problématique de la légalité qui désigne, selon les besoins, les « migrants » comme (non) citoyens ou comme (non) travailleurs, ou les deux à la fois. Un exemple simple résume cette différence de traitement : dans son pays, le vendeur de rue sans patente risquera d'être persécuté (ou racketté) une fois, tandis que devenu immigrant ailleurs, il le sera deux fois, d'abord pour son activité « clandestine », ensuite comme « étranger clandestin », avec en prime la menace du départ forcé. Nous citons la qualification ambiguë de « clandestin » à dessein, car elle signale une confusion entre l'illégalité de l'emploi et celle du séjour, aussi omniprésente (hélas !) qu'injustifiable. En arrière plan idéologique existe une autre question, plus subjective et donc variable : celle de la légitimité de l'étranger.

De la banalisation à la criminalisation des activités informelles, il existe tout un spectre de positions et, concernant la participation spécifique des migrants, il est difficile d'éviter – y compris dans les lignes qui composent cet ouvrage – que le débat ne se situe d'emblée sur le terrain des choix politiques. En effet, à partir des années 1980, partout en Europe la question de l'immigration a fait irruption dans le champ électoral, devenant ainsi un enjeu pour les partis. La tolérance aux activités informelles s'en ressent, du moins si l'on se place au niveau des discours : on a vu se répandre la fausse équation qui ferait de celles-ci l'apanage des étrangers, quand bien même, dans les faits, chacun sait que depuis longtemps, en France comme en Italie (Lazzarato *et al.*, 1993), en Hongrie (Kenedi, 1982) ou ailleurs (Archambault et Greffe, 1984), les traditions du travail au noir sous toutes ses formes résultent d'une combinatoire complexe dont les minorités d'origine non nationale ne sont qu'une composante – certes souvent sur-représentée pour cause d'exclusion de certains pans du marché du travail officiel, ou pour les raisons qui vont suivre.

Il existe en fait toute une gradation des activités du point de vue de leur tolérance par la loi, mais il semble qu'à degré égal d'illégalité, la dénonciation, voire l'opprobre, qui l'accompagne est toujours plus forte si elles sont exercées par des personnes étrangères ou perçues comme telles. Même pour les activités autorisées et exercées dans un cadre légal, le sens commun, relayé par les syndicats, est enclin à y voir une usurpation affectant l'emploi national. Au-delà, la plupart des enquêtes présentées ici relèvent que, dans un contexte protectionniste, il existe une segmentation supplémentaire des occupations dévolues aux personnes sans titres de séjour (du moins sans ceux qui valent autorisation de travailler), nécessairement vouées à opérer dans les marges. Il est intéressant de noter que, si dans la plupart des pays, en cas de salariat dissimulé ou « clandestin », la loi sanctionne en théorie l'employeur et non les employés, les services de contrôle et l'autorité judiciaire mettent plus volontiers en difficulté les

seconds que le premier – sauf parfois s'il s'agit d'un employeur dit « ethnique ». Subtilement, l'image négative du migrant est renforcée par cette méprise, et l'« opinion » se convainc davantage que le travail au noir n'existerait pas s'il n'y avait pas d'étrangers – les premières victimes de ce préjugé étant les « clandestins », ce qui n'exclut pas une certaine compassion pour les sans-papiers livrés sans merci à l'exploitation. Pratiquement, la grande impunité dont bénéficient généralement les employeurs de travail non déclaré (toutes origines de leurs employés confondues) démontre que les intérêts économiques et, par ricochet, ceux des politiciens, ne sont pas nécessairement en accord avec cet imaginaire. Dès lors, la répression sélective des étrangers en situation d'emploi ou d'activité autonome illégale prend tous son sens : il s'agit d'une menace pour les maintenir en situation d'incertitude, donc vulnérables et peu regardants sur leurs droits (Terray, 2001).

Certains travaux sont réservés, sinon *de jure*, du moins dans les faits, aux migrants. Il suffit, dans le cas français qui semble à cet égard assez représentatif, de voir les secteurs à forte concentration d'emplois non (ou incomplètement) déclarés et faiblement qualifiés pour observer une remarquable superposition avec la cartographie de l'emploi des étrangers : la construction, le textile, l'hôtellerie-restauration, les services à la personne et l'agriculture – où, pour une part, un système de recrutement dérogatoire au droit du travail complète les embauches clandestines. Ces secteurs ont en commun soit de ne pas pouvoir être délocalisés dans des pays où la main-d'œuvre serait d'un meilleur rapport, soit d'avoir une capacité de *lobbying* ou de corruption élevée qui, au nom de la paix sociale et de la défense de l'emploi, leur permet de provoquer la cécité des autorités devant leurs manquements à la loi. Dans la répression des « travailleurs clandestins », ces dernières restent plus sélectives que vraiment efficaces, maintenant ainsi un *turnover* propice à l'abaissement du prix du travail : quand ce n'est pas nécessaire, et que les employeurs cherchent au contraire à fidéliser leurs sans-papiers, alors surviennent des régularisations, massives comme en Italie et en Espagne, ou épisodiques et au « cas par cas », selon le modèle français.

Parallèlement, certaines niches (d'ailleurs nullement réservées aux étrangers) sont, de manière très classique, créées ou sans cesse réactivées par les interdictions. Au premier rang d'entre elles, il y a les diverses manières d'utiliser la frontière et sa fermeture comme ressources, dont les reporters sont friands à cause du danger inhérent, et dont l'interprétation politique devient à son tour une ressource, cette fois pour les discours xénophobes. La palette des « métiers » est étendue : passeurs, logeurs, trafiquants de visas, fabricants de faux documents et falsificateurs d'identité, intermédiaires de tous ordres, avocats, sans oublier bien sûr au bout de la chaîne les employeurs, les proxénètes et les dealers, constituent le *business* durable qui s'est formé à partir de la fermeture officielle des frontières, et qui tire son savoir-faire des connaissances mobilisées par les réseaux pour permettre le franchissement de ces frontières. En-deçà des appréciations de

moralité, force est de constater que ces activités remplissent des fonctions, soit dans les projets migratoires, soit dans le type de développement économique et social que connaissent les pays européens. Les réactions répressives des autorités sont loin d'être toujours convaincantes, au regard, d'une part, du nombre dérisoire d'infractions constatées et de sanctions prises à l'encontre de tous ces acteurs et, d'autre part, de la disproportion entre les moyens mis en œuvre pour, est-il dit, contrôler l'immigration en Europe (Blanchard et Wender, 2006) et les résultats, qui semblent indiquer que les entrées se maintiennent à un niveau égal, sinon supérieur (dans les cas des pays d'Europe du sud) aux expulsions. Néanmoins, nous faisons l'hypothèse que la pression exercée, ne fût-ce qu'au seul niveau des déclarations belliqueuses proférées par les pouvoirs publics, généralement très relayées par les médias, contre les « trafiquants » (« mafias », « filières », « réseaux » – le lexique est aussi riche qu'imprécis) est à la fois socialement structurante et excluante. D'un côté, cette pression a pour effet de mettre le migrant dans une situation de dépendance : souvent au nom d'une origine commune ou d'une nécessaire solidarité face aux foudres de l'État, le candidat à la migration ou à l'installation durable est contraint d'entrer dans un processus d'asservissement qu'on tentera au contraire de lui faire passer pour un service qu'on lui rend. De l'autre côté, la brutalité même de la politique aux frontières appelle la brutalité de ceux qui en tirent bénéfice, parfois simplement parce qu'ils se sont mis eux-mêmes en danger : elle finit par laisser bon nombre de personnes sur le côté de la route (l'ouvrier sans papiers livré à la police par son patron, pour éviter d'avoir à lui payer ses arriérés de salaire), et parfois de façon fatale (les traversées du désert ou de la mer qui se soldent par la mort). Les enquêtes semblent indiquer que ces effets délétères sont considérablement en augmentation, ce qui ouvre une piste à la réflexion et nous invite à relativiser les conclusions issues d'enquêtes menées auprès de ceux-là seuls qui ont réussi (ou trouvé utile de répondre à nos questions).

Les propos qui précèdent ne visent pas à restituer l'image volontiers misérabiliste du migrant issue des films de Charlie Chaplin ou de la sociologie des années 1970 (voire plus récente). Comme les textes de cet ouvrage le montrent, il existe, y compris dans les situations les plus dures, une propension des migrants à s'approprier leur destin comme sujets. Une interprétation déterministe ne rendrait pas compte des expériences singulières qui sont racontées ici. Les récits que nous pouvons chacun recueillir pendant l'enquête visent peut-être à gagner notre compassion et indiquent, à leur façon parfois pathétique, que l'exil est en général une épreuve accompagnée de multiples souffrances, au nombre desquelles la xénophobie des agents publics et le racisme des populations ne sont pas les moindres. Mais, si l'on dépasse les formules convenues, il est rare que notre attention ne soit pas attirée vers les multiples ficelles du métier de migrant, vers les ruses face à l'administration, vers l'appropriation territoriale concrète des lieux de la migration, où par tout moyen l'on fait fi des interdits – et, du reste, apitoyer les chercheurs ou les activistes fait partie

de ce jeu, qui est paradoxalement mené en vue de conquérir des espaces de liberté et d'initiative. Plus généralement, ces études confirment ce que nombre d'enquêtes ont démontré, à savoir la puissance inventive et le pragmatisme sans limites des réseaux sociaux (pas forcément « ethniques », quoique souvent) que les individus mobilisent à l'occasion de leurs déplacements (cf. par exemple Potot, 2007).

Cependant, la « victimisation », souvent fustigée par les théoriciens de la circulation migratoire, est le résultat, certes déformé, de phénomènes que certains mettent volontiers hors de leur champ de vision : la domination (à tous les niveaux : nations, groupes ethniques, genres), l'exploitation, la persécution constante par les autorités, le regard raciste. Des manifestations de cela ont été évoquées plus haut. Contentons-nous de revenir sur un exemple, polémique et traité plus loin par plusieurs auteurs de manière différenciée, en l'envisageant brièvement sous le seul angle de sa portée théorique et politique : il s'agit de la prostitution de personnes étrangères (surtout des femmes, quoique non exclusivement), qui dans certains pays a supplanté celle des « autochtones » prostituées. La question ici n'est pas celle de la caractérisation morale et juridique de la prostitution – question au demeurant cruciale sur laquelle une abondante littérature est disponible (cf. Deschamps et Souyris, 2008). Elle est celle de savoir comment analyser, du point de vue des rapports de pouvoir et des relations économiques, le processus qui amène des personnes à quitter leur pays pour se livrer ou être livrées à un commerce sexuel dans un pays plus riche. Sur un plan scientifique, se font face deux positions opposées mais sans doute très proches dans leurs problématiques. En forçant le trait, pour certains, la prostitution de personnes étrangères serait le fait de migrantes – nous utilisons le genre féminin dans ce cas – portées par un projet personnel, dont le prototype serait l'Africaine jeune, mère parfois, sans avenir chez elle, qui vient en Europe pour constituer le magot qui lui permettra ensuite de monter une petite affaire au pays. Elle paye au départ quelqu'un qui l'acheminera. Très classique et si peu vérifié, ce cas suppose que l'immigrée restera peu de temps en Europe, qu'elle ne sera pas prise dans les filets de la prostitution organisée, et que par conséquent elle aura su se servir de ses passeurs sans pour autant y perdre sa liberté ni ses revenus. On attendra sans doute longtemps confirmation statistique d'un tel schéma. Pourtant, il est courant d'entendre présenter la prostitution des étrangères comme une initiative individuelle et libre de toute contrainte en amont et en aval. Face à cette option libérale, nous avons une proposition qui n'a guère lieu d'être commentée sur un plan scientifique car elle ne repose que sur des paroles ou des présupposés, selon laquelle il est impossible qu'un projet de prostitution puisse être conçu comme moyen temporaire de promotion sociale dans son propre pays. L'hypothèse que la migrante ait instrumentalisé son « passeur » est rejetée comme fausse a priori. On se prive ainsi de toute possibilité de savoir ce qui concrètement s'est passé, au profit d'un schéma tout fait sur la « traite ». Dès lors, les retournements de situation, la migration dans tous ses espoirs et déconvenues sortent du champ intellectuel.

A partir de cet exemple, on voit deux démarches qui ont en commun de se situer en dehors de toute considération dynamique et dialectique. D'inspiration normative, libéraliste dans un cas, moraliste dans l'autre, elles ne tiennent pas compte du fait que les politiques migratoires européennes, centrées sur la suspicion à l'égard de l'étranger, produisent à la fois des stratégies de contournement où chaque candidat au voyage tente sa chance à sa façon, et un redoublement des contraintes que provoquent les politiques censées empêcher ces stratégies. En parvenant à l'intérieur des rivages de l'Europe, le migrant signe à la fois son acte de libération et un probable engagement de servitude. La réussite de certains, qui fascine les adeptes du secteur informel, repose sur l'asservissement d'autres : dans l'analyse de ces processus de différenciation, l'idéalisme n'est pas de mise, et il convient d'écarter toute vision idyllique des rapports sociaux, souvent très durs, qui traversent le monde de l'immigration, et qui sont le reflet accentué de ce que, globalement, les pays d'accueil lui font subir. Il importe avant tout de se donner les moyens méthodologiques de les repérer et de les interpréter. C'est à ce prix que nous pourrions prendre la mesure des émancipations dont, par delà les avanies subies par leurs acteurs, les projets migratoires sont porteurs.

